

I. REGLES GENERALES

ARTICLE 1.6 – MOTOCYCLES

ARTICLE 1.6.1 – VERIFICATIONS TECHNIQUES

[...]

Les pots d'échappement homologués **FIM 2022** (de moins de 4 ans) avec une protection thermique certifiée FIM sont obligatoires sur toutes les épreuves pour toutes les cylindrées. Pour les Kids, 85cc/190cc et le Flat-Track, le silencieux reste libre avec un maximum de 111 dB/A (méthode 2 mètres Max). **Ce niveau sera ramené à 110 dB/A en 2026 puis 109 dB/A en 2027.** Un contrôle de cylindrée et/ou de bruit peut être effectué par le commissaire technique, à la demande du Jury (Voir les RTS).

[...]

II. REGLES PARTICULIERES

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SIDE CAR DE COURSE SUR PISTE

[...]

ARTICLE 4.2 - PARTICIPANTS

Coureur admis : ~~Licenciés FFM : NCO, NJC, LUE, INT, INJ, PAX, CEX, LJA.~~

Pilotes licenciés FFM : INT, LUE, PAX, CEX, NCO, INJ, LJA et les pilotes possédant une licence Internationale ou Européenne d'une autre fédération si l'épreuve est inscrite au calendrier FIM ou FIME.

Seuls les pilotes détenteurs d'une licence FFM (hors LJA) seront classés au championnat.

[...]